

Le SNPC FO GENDARMERIE reçu par le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

De gauche à droite :
le GDI Louis-Mathieu GASPARI,
Mme Marie-Thérèse CACCAMO,
M. Laurent CAUQUIL,
le GA Hubert BONNEAU,
M. Eddy CAMUZEAUX,
M. Guillaume WALET,
le GBR Patrice DUBOIS,
Mme Cécile SENTIS



Le mardi 3 février 2026, les représentants du **SNPC FO GENDARMERIE** ont été reçus en bilatérale par le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, le GA Hubert BONNEAU, en présence du GDI Louis-Mathieu GASPARI (adjoint DRH-GN), du GBR Patrice DUBOIS (SDGP) et de Mme Cécile SENTIS (cheffe BPCIV DGGN).

Après avoir souligné la qualité du dialogue social au sein du périmètre et son attachement à l'Institution, le **SNPC FO GENDARMERIE** a abordé les thématiques suivantes :

POLITIQUE RH

Le **SNPC FO GENDARMERIE**, conscient du contexte politique et économique que traverse notre pays, a fait part au Directeur général de son inquiétude face aux **sous-effectifs récurrents** et aux **recrutements quasiment gelés**, en ce début d'année, au sein de la chaîne « soutien ». En effet, les BIL, BSST, cercles mixtes, BGP, BBA, CSAG... sont continuellement en tension. En ce début d'année, malgré les trous à l'emploi, l'ensemble des formations administratives (FA) a vu la majorité de leurs demandes de recrutement déboutée par la DGGN. Le **SNPC FO GENDARMERIE** a relayé au Directeur l'incompréhension des FA face à ces refus et a rappelé la nécessité d'une **chaîne de soutien forte** au profit des unités opérationnelles.

AVANCEMENT

Dans le cadre des **campagnes d'avancement**, certains SGAMI obligent les agents à renseigner une attestation indiquant, qu'en cas de changement de corps, l'agent promu, accepte, de fait, une mobilité. En cas de refus d'acceptation de la mobilité, les agents sont évincés du fusionnement de leur formation administrative. Pour le **SNPC FO GENDARMERIE**, l'utilisation de ce document n'ayant aucune existence réglementaire, doit être proscrit. Le **SNPC FO GENDARMERIE**, a demandé que **chaque situation soit étudiée** à l'issue de la campagne d'avancement et non en amont. Le BPCIV DGGN s'est engagé à faire un rappel en ce sens à l'attention des FA.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

DE LA FILIÈRE TECHNIQUE

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a fait part de sa satisfaction au sujet du déploiement du schéma directeur du soutien automobile qui a permis de positionner des **personnels civils** sur des **postes à responsabilités**. Le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite que ce schéma directeur ne soit qu'une première phase et qu'il évolue dans le temps.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé que les personnels civils affectés dans des cercles mixtes et occupant des fonctions à responsabilités soient autorisés à suivre la **formation RHL** dispensée à Querqueville au profit des personnels militaires. Cette opportunité leur permettra de monter en compétences et d'assurer au mieux leurs fonctions.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a dénoncé que de nombreuses promotions de corps des personnels techniques posent systématiquement des problèmes de reclassement. Bien souvent, le bassin d'emploi n'offrant que très peu de possibilité, le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé que le **repymidage** au sein de la FA soit automatiquement étudié avec bienveillance. L'administration s'engage à trouver des solutions en interne.

LOGEMENTS

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a dénoncé l'**augmentation constante des loyers** en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, alors que les textes actuels ne permettent pas d'indemniser correctement les personnels civils contraints de se loger dans le parc privé. Le DGGN préconise une saisine du ministère de l'Intérieur pour signaler que le **décret de 1967** ne répond plus aux conditions immobilières actuelles.

ISS OUVRIERS DE L'ETAT

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a interpellé le DGGN sur le **non versement de l'ISS** au profit des ouvriers de l'État. Le DGGN a indiqué que c'est la DRH du MINARM qui est à la manœuvre. Un modifcatif du **décret de 2016** pourrait aboutir et mener à une majoration de la prime de rendement.

CONTRACTUELS

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a dénoncé une **rupture d'égalité** entre les contractuels du MININT sur le versement de la prime de résultats exceptionnels (PRE). En effet, certains agents contractuels du ministère de l'Intérieur sont éligibles au versement de cette prime alors que ceux de la GN en sont exclus. Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé le **déploiement de la PRE** au profit des agents contractuels de la Gendarmerie nationale.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé la possibilité de **CDiser** les agents contractuels dès la **fin de la 3ème année** de contrat sous réserve que l'agent bénéficie d'un bon entretien professionnel.

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) INDEMNITÉ TEMPORAIRE DE MOBILITÉ (ITM) AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES (APST)

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé la définition d'un process pour la mise à jour de la **cartographie des postes APST**. Il a demandé que les postes APST libérés dans les FA suite à une mobilité ou à un avancement remontent automatiquement au BPCIV DGGN afin qu'un dialogue social soit organisé pour la relocalisation du poste.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé qu'un **GT sur la cartographie des ITM** soit mis en place à l'instar de celui de la NBI. S'agissant de la **NBI**, le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé au DGGN la validation de l'arrêté de 2025 jusqu'à aujourd'hui, bloqué par le contrôleur budgétaire.

CEGN – COMSOPGN

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a réitéré sa demande de reconnaissance du CEGN et du COMSOPGN comme **services d'administration centrale**. Cette disposition permettrait aux agents affectés au sein de ces deux entités de bénéficier de l'**IFSE d'administration centrale**. Le DGGN a expliqué que ces deux FA sont des opérateurs et qu'à ce titre, elles ne peuvent pas être reconnues comme des services d'administration centrale.

UTILISATION DES DRONES

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a demandé que **l'instruction 94.000 GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 01/07/2019** relative à l'emploi des systèmes de drones au sein de la GN soit enfin mise à jour pour permettre aux personnels civils du CPMGN et des BCOM d'assurer leurs missions de communication. Il est précisé que c'est la SDEF qui est à la manœuvre et que l'instruction est en cours de refonte. Le DGGN a demandé que la **mise à jour des normes internes** permettant l'utilisation des drones par les PCIV soient décorrélées de la réécriture de cette instruction.

SPORT

Le **SNPC FO GENDARMERIE** a rappelé au DGGN l'importance du bien-être au travail des agents qui peut passer par la pratique d'une **activité sportive** en cohésion avec leurs collègues militaires. Convaincu par les arguments, le DGGN a demandé que soit lancée une **expérimentation de la pratique sportive** en cohésion pour une durée de 6 mois dans les **régions de gendarmerie de Bretagne et Occitanie**.

**LE SNPC FO GENDARMERIE
S'ENGAGE À SUIVRE L'ENSEMBLE
DE CES THÉMATIQUES JUSQU'À
LEUR ABOUTISSEMENT.**

**SNPC FO
GENDARMERIE,
la garantie
d'un engagement
sans faille**